Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
12 janvier 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	11
Votants :	13
Dont procuration :	2
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2023_002

Objet : Recrutement du maitre d'œuvre pour la création d'une cantine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER, Pascale BOUSSARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Laure PAROT, Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Laure PAROT ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU, Jean-Maxence BOUXIN ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Tommy ARCHIMBAUD

La commune de Compertrix a engagé depuis quelques années une réflexion sur la mise aux normes et l'augmentation du besoin d'accueil d'enfants à la restauration scolaire. Les conditions actuelles ne permettent plus de faire face aux besoins.
Dans ces conditions en 2021, un programmiste a été recruté afin de définir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation d'un projet concret et optimisé aux besoins.
Ce bureau d'étude a permis établir un programme. Celui-ci présente l'opération et le recensement du besoin, la sélection du site d'accueil de la future structure et les conditions de construction au regard de toutes les normes et contraintes en vigueur, qu'elles soient urbanistiques, géophysiques, liées à des servitudes ou risques majeurs. Il a permis de définir les objectifs à atteindre, et de définir un programme fonctionnel et technique d'utilisation. La surface attendue est d'environ 440 m². Les spécificités techniques et environnementales ont été consignées ainsi que les conditions d'exploitation et de maintenance. L'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 065 000€ HT hors programmiste, ni maitre d'œuvre.

Le programmiste a accompagné la commune dans le lancement d'un marché de recrutement d'un maître d'œuvre.

Le marché a été lancé par procédure adaptée et publié en bonne et due forme sur la plateforme Proxilégale le 17 octobre 2022. Différentes visites des candidats et de leurs bureaux d'études ont pu avoir lieu courant novembre. Les réponses étaient à fournir pour le 30 novembre 2022. 15 candidats ont répondu dans les délais et produit des dossiers conformes. Le programmiste a procédé à l'analyse des offres courant décembre 2022. La commission d'appel d'offres et le groupe de travail se sont réunis le 21 décembre. Au regard des différents critères, la commission propose de recruter le groupement titulaire constitué de OMADA Architectes, AC2R, SAS SODEBA-GINKO et EURL Leslie Acoustique pour un montant 89 940,53€ HT soit 107 928,64 € TTC hors option. L'option OPC, ordonnancement, Pilotage et coordination estimée à 8 520€ HT soit 10 224€ TTC, est retenue.

Envoyé en préfecture le 23/01/2023
Reçu en préfecture le 23/01/2023
Publié le 23/01/2023
ID : 051-215101494-20230117-D_2023_002-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
12 janvier 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	11
Votants :	13
Dont procuration :	2
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2023_002

Objet :
Recrutement du maitre d'œuvre pour la création d'une cantine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER, Pascale BOUSSARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Laure PAROT, Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Laure PAROT ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU, Jean-Maxence BOUXIN ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Tommy ARCHIMBAUD

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le recrutement du groupement constitué par OMADA Architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la création de la cantine pour un montant estimé à 98 460,03€ HT soit 118 152,64€ TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission.
- INDIQUE que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023

Fait à COMPERTRIX, le 17/01/2023
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 23/01/2023
Reçu en préfecture le 23/01/2023
Publié le 23/01/2023
ID : 051-215101494-20230117-D_2023_002-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
12 janvier 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	13
Présents :	11
Votants :	13
Dont procuration :	2
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2023_001

Objet : Tarifs de la mission RGPD et des taux de cotisation au CDG51.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER, Pascale BOUSSARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Laure PAROT, Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Laure PAROT ayant donné pouvoir à Cédric MATHIEU, Jean-Maxence BOUXIN ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Tommy ARCHIMBAUD

Vu la délibération du 22 novembre dernier portant sur l'approbation de la convention d'adhésion à la mission RGPD avec le CDG de la Marne,

Considérant la circulaire n°2022-018 du 15 décembre dernier du CDG 51 portant approbation des taux et tarifs fixés par le CDG,

Vu les nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune de Compertrix,
Vu que le RGPD s'applique à la commune de Compertrix pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.
Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose depuis le 1er janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale,

Vu l'ensemble des moyens mis à la disposition des communes et notamment le suivi de la médecine préventive,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les nouveaux tarifs fixés par le CDG 51 dans le cadre des différentes conventions signées à savoir
  - Celle relative à l'assistance dans le cadre de la mise en place du RGPD pour un coût à 420€
  - Celle relative à la médecine préventive avec un taux de cotisation de 1,25%
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 23/01/2023
Reçu en préfecture le 23/01/2023
Publié le 23/01/2023
ID : 051-215101494-20230117-D_2023_001-DE

Fait à COMPERTRIX, le 17/01/2023
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE